



Formation par
apprentissage

Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux
celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre
amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

**CFA Agricole
de Haute-Saône**

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
www.vesoul-agrocampus.fr

BTSA TSMA- Techniques et Services en Matériels Agricoles

Public concerné :

- ✓ Apprentis de 15 à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

La formation est accessible aux titulaires d'un :

- ✓ Baccalauréat scientifique ou technologique (Général, STI2D, STAV).
- ✓ Baccalauréat professionnel "Maintenance des matériels" ; "Agroéquipement".
- ✓ D'autres baccalauréats de l'Education Nationale.

Prérequis :

- ✓ Avoir candidaté sur Parcoursup.

Objectifs de la formation :

Le BTS TSMA doit permettre de posséder :

- ✓ Des compétences techniques et des bases scientifiques afin de pourvoir occuper des emplois dans le domaine de la maintenance et de la distribution des matériels agricoles.
- ✓ Une culture générale et une capacité d'adaptation pour pouvoir évoluer dans une entreprise et assurer des fonctions d'encadrement, d'animation ou d'expertise techniques.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an, soit 700 heures.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du BTS TSMA est délivré à l'issue :

d'un contrôle continu réalisé durant les deux années de formation en Centre et en Entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

Le diplôme est attribué en fonction des notes obtenues :

- ✓ Lors des Contrôles en Cours de Formation : anglais, sciences physiques et chimiques, diagnostic/mise en oeuvre.
- ✓ Aux épreuves finales : culture générale et expression, mathématiques, analyse agrotechnique, analyse juridique et économique, activités en milieu professionnel (oral), projet (oral)

Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Programme de formation : BTS TSMA

S.1	Culture générale et expression	120h
S.2	Anglais	120h
S.3	Mathématiques	120h
S.4	Sciences physiques et chimiques	80h
S.5	Connaissance du point de vue agro-technique du milieu de l'agroéquipement	180h
S.6	Méthodologie professionnelle et technologie industrielle	440h
S.7	Technologie industrielle	160h
S.8	Méthodologie professionnelle en économie-gestion	140h
Reprise du vécu en entreprise		40h
TOTAL		1400h



BTSA TSMA- Techniques et Services en Matériels Agricoles

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

Le diplôme permet d'envisager une poursuite d'études en Licence MAC - Management des activités commerciales ou en Licence GTEA - Gestion Technique et Economique des Agroéquipements.

Métier préparé :

Le titulaire du BTSA TSMA vise particulièrement les emplois de technicien-maintenance dans les concessions.

Rémunération et financement :

En fonction de leur profil, les sortants de BTSA TSMA pourront disposer d'importantes possibilités d'évolution vers des fonctions d'encadrement (30% des chefs d'ateliers ont plus de 50 ans), commerciales ou vers les autres acteurs du secteur.

Indicateurs de résultats :

Cliquez ou scanner

https://vesoul-agrocampus.fr/--sr-g2J1-0PB_nW4-hQrl6M1Y.html



<https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d'aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485>

Rémunération* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1^{er} janvier 2025

Salaire d'un apprenti en 2024	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	492,22€	43% SMIC ⁽¹⁾	783,90€	53% SMIC	966,21€
			50% SMIC ⁽¹⁾	911,51€		
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	710,98€	51% SMIC ⁽²⁾	929,75€	61% SMIC	1 112,05€
			57% SMIC ⁽²⁾	1 039,13€		
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	1 002,67€	67% SMIC	1 221,43€	78% SMIC	1 421,96€
26 ans et plus						
Salaire d'un apprenti en 2024	Base de calcul		Montant brut			
	100% du SMIC		1 823,03 €			

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs

Aide à l'embauche :
Toutes les formations

Une aide est octroyée la première année, à la signature du contrat d'apprentissage, le montant de cette aide est révisable à l'initiative du gouvernement

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux
 celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A.Faivre
 amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA
 veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
 CS. 60363
 70014 Vesoul cedex
 Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr
 www.vesoul-agrocampus.fr